

PRATIQUE DE LA RANDONNÉE SUR LA RÉSERVE NATURELLE DES HAUTS DE CHARTREUSE

Avec ses magnifiques paysages, sa diversité de milieux et sa proximité par rapport au grande ville telle que Grenoble, Chambéry ou Voiron, la Réserve Naturelle attire un grand nombre de personnes. Cet espace multi usage accueillait en 1999 environ 220 000 personnes à l'année (*Etude de fréquentation, ATOU, 1999*). Entre alpages et forêts, se mêlent activités économiques (pastoralisme, exploitation sylvicole) et loisirs (randonnée, vol libre, chasse, escalade, spéléologie...). Sur la base réglementaire du [décret de création de la Réserve Naturelle \(lien sur décret_creation à faire\)](#), et afin d'organiser la fréquentation de ce site remarquable au mieux des impératifs de protection des milieux et des espèces les plus fragiles, la Réserve Naturelle a notamment mis en place un plan de circulation concernant l'activité randonnée pédestre sur l'ensemble du territoire. La concertation s'est faite dans le cadre d'un groupe de travail composé des principaux acteurs ayant la responsabilité de la randonnée sur le territoire.

Qu'est ce qu'un « plan de circulation » ?

C'est l'organisation de l'activité et de son évolution dans l'espace et dans le temps pour qu'elle soit compatible sur le long terme avec les objectifs de protection.

Quelques chiffres de fréquentation

Fréquentation estivale	Grande sure, Charmant Som, Chamechaude ⇒ 50 000 personnes /an RN Hauts de Chartreuse ⇒ 220 000/an (dont 50 000 au Cirque de St Même)
Fréquentation hivernale	44 000/an personnes sur Grande sure, Charmant Som et Chamechaude dont 20 000 sur les Hauts de Chartreuse

La démarche de travail

Elle est basée sur les principes suivants :

- Assurer la protection des milieux naturels remarquables en préservant des zones de tranquillité pour la faune.
- Répondre à la demande souvent exprimée par le public, d'avoir la possibilité de découvrir le territoire dans de bonnes conditions de balisage et d'indications directionnelles.

De fait, l'ensemble des sentiers ne peut être balisé et des choix ont été faits.

Plusieurs réunions et un travail sur documents cartographiques ont permis d'aboutir à la définition de deux catégories de sentiers :

[- Les sentiers balisés permettant la découverte de la Réserve Naturelle tout en limitant le hors sentier. \(lien sur doc Randonnée à faire\)](#)

Cette catégorie regroupe l'accès aux principaux sommets et cols de la RN. Ce sont les sentiers fortement fréquentés, susceptibles d'accueillir un public familial dans des conditions de sécurité adaptées :

- Qui figurent sur la carte de randonnée élaborée par le Parc et commercialisée dans les Offices de Tourisme du territoire
- Qui font ou (feront lors de réédition) l'objet du surlignage rouge sur les cartes IGN,
- Qui pourront être inscriptibles aux PDIPR (démarche départementale de labellisation de sentiers)

[- Les sentiers d'aventure permettant de préserver des zones de tranquillité pour la faune et de liberté](#)

Cette catégorie regroupe tous les sentiers, sangles qui possèdent actuellement un caractère dit "confidentiel" en raison de leur caractère très alpin. Ce sont les sentiers moins fréquentés, présentant plus de risques que les précédents, réservés à un public averti, capables de s'orienter avec une carte IGN et constituant des produits adaptés aux groupes ou personnes encadrés par des Accompagnateurs Moyenne Montagne :

- Qui ne figurent pas sur la carte de randonnée élaborée par le Parc,
- Qui sont présents sur carte IGN en tireté noir,
- Qui sont susceptibles d'être entretenus mais ne font pas l'objet de balisage ou de promotion afin de conserver un caractère de quiétude pour la faune.

La mise en œuvre du plan de circulation fera l'objet d'un arrêté préfectoral fixant le réseau de sentier qui sera balisé et qui résulte des discussions menées dans le cadre du groupe de travail.

Il est important de souligner qu'à l'issue de ce travail, aucun sentier n'a été interdit ou supprimé.

Composition du groupe de travail

Organisme	Observations
Parc naturel régional de Chartreuse	
Office de tourisme de St Pierre de Chartreuse	
Office de tourisme des Entremonts	
Office de tourisme du Plateau des Petites Roches	
Office de tourisme du Pays Voironnais	
Office de tourisme de St Laurent du Pont	
Syndicat d'initiative du Sappey en Chartreuse	
Bureau des accompagnateurs / Cartusiana	
Bureau des guides Chartreuse Grésivaudan	
Association de Développement Touristique de Chartreuse	
Fédération Française de Randonnée Pédestre /Centre Départemental de Randonnée Pédestres /Fédération de la Randonnée en Isère	
FRAPNA 73	
FRAPNA 38	
CORA 73	
CORA 38	
Moutain Wilderness	
Commune de Ste Marie du Mont	
Communauté de communes des Entremonts	Compétence randonnée pour le compte des communes d'Entremont le Vieux, St Pierre d'Entremont Isère et St Pierre d'Entremont Savoie
Communauté de communes des Petites Roches	Compétence randonnée pour le compte des communes de St Hilaire du Touvet, St Bernard du Touvet et St Pancrasse
Communauté de communes Chartreuse Guiers	Compétence randonnée pour le compte de la commune de St Pierre de Chartreuse
Communauté de communes du Haut Grésivaudan	Compétence randonnée pour le compte de la commune de Chapareillan
Communauté de communes de Montmélian	Compétence randonnée pour le compte des communes de Apremont et Les Marches
Club Alpin Français de l'Isère	
Club Alpin Français de la Savoie	